

APPROBATION

De Messieurs les Doyens & Docteurs Regens de la Faculté de Medecine de Paris.

NOUS Doyen & Docteurs Regens de la Faculté de Medecine en l'Université de Paris ; ouy le Rapport de Messieurs de Jouvanci , Le Rat , de la Carliere & de Vernage , aussi Docteurs Regens de ladite Faculté, commis pour examiner un Livre intitulé *Traité Universel des Drogues simples*, composé par Mr. Lemery ; Certifions qu'il a ramassé dans ce Livre avec plus d'ordre & d'exacitude qu'on n'avoit fait jusqu'ici , tout ce qu'il y a de plus curieux dans la matiere Medecinale , & de plus utile pour la guerison & le soulagement des malades : En foy de quoy nous lui avons accordé le présent Certificat. Fait à Paris ce 15. Aoust 1697.

BOURDIN, Doyen.

DE JOUVANCI, LE RAT.

DE LA CARLIERE, VERNAGE.

EXTRAIT DES REGISTRES

De l'Academie Royale des Sciences du 2. Septembre 1713.

Messieurs Homberg & Marchand qui avoient été nommez pour examiner les Additions & les Corrections faites par M. Lemery à son Histoire des Drogues simples, en ayant fait leur rapport, la Compagnie a jugé qu'elles meritoient d'être données au Public dans la nouvelle édition qu'on donne de cet Ouvrage , en foy de quoi j'ay signé ce présent Certificat. A Paris ce 30. Septembre 1713 FONTENELLE,
Secretaire Perpetuel de l'Academie Royale des Sciences.

Explication de quelques mesures employées chez les Auteurs.

LA ligne en largeur est la plus petite mesure , c'est la moitié d'un grain , ou la huitième partie d'un doigt , ou la douzième partie d'un pouce ; sa largeur est à peu près semblable à celle d'un grain d'orge.

Le grain est le quart d'un doigt , ou la sixième partie d'un pouce.

Le doigt comprend huit lignes ou quatre grains , ou la sixième partie d'un pied.

Le pouce comprend un doigt , & le tiers d'un doigt , ou douze lignes , ou la douzième partie d'un pied.

L'once est la même mesure qu'un pouce.

Le palme comprend cinq doigts.

Le double palme appellé des Grecs *dichas* , comprend huit ou dix doigts.

Le spitame comprend douze doigts ou neuf pouces.

Le pied comprend seize doigts ou douze pouces , ou environ quatre palmes.

La coudée comprend un pied & demi.

La brassé comprend cinq pieds.

Nota. Par la mesure d'un doigt, on doit entendre la largeur d'un des gros doigts de la main & par la mesure d'un pouce , la largeur du pouce du pied qui est plus grande que celle du pouce de la main.

A P P R O B A T I O N

Les Docteurs de la Faculté de Médecine de la Ville de Paris, ont vu et examiné le Livre intitulé...
De la Carrière de l'Avocat
Par M. de la Rivière, Avocat au Parlement.
Paris, chez la Citoyenne, Palais National, ci-devant de la Justice, ci-après de la Loi, le 10 Mars 1793.

EXTRAIT DES REGISTRES

Le 10 Mars 1793, les Docteurs de la Faculté de Médecine de la Ville de Paris, ont vu et examiné le Livre intitulé...
De la Carrière de l'Avocat
Par M. de la Rivière, Avocat au Parlement.
Paris, chez la Citoyenne, Palais National, ci-devant de la Justice, ci-après de la Loi, le 10 Mars 1793.

Le 10 Mars 1793, les Docteurs de la Faculté de Médecine de la Ville de Paris, ont vu et examiné le Livre intitulé...
De la Carrière de l'Avocat
Par M. de la Rivière, Avocat au Parlement.
Paris, chez la Citoyenne, Palais National, ci-devant de la Justice, ci-après de la Loi, le 10 Mars 1793.